

3003 Berne, le 4 mars 1974

Youg.-10.4 - CS/ya

Compte renduConférence interdépartementale
Travailleurs yougoslaves en Suisse

L'Ambassade de la République socialiste fédérative de Yougoslavie nous ayant remis, en janvier dernier, un aide-mémoire sur les problèmes relatifs aux travailleurs yougoslaves en Suisse, l'Ambassadeur A. Grübel a décidé de réunir une conférence interdépartementale avec tous les services intéressés de l'administration fédérale. Cette conférence eut lieu le 28 février 1974, dès 0900 heures. Outre le président, les personnes suivantes participèrent à cette discussion:

M. l'Ambassadeur Ch. Müller	Direction politique I du DPF
M. l'Ambassadeur R. Probst	Division du commerce
M. le Ministre C. Motta	OFAS
M. le Secrétaire général W. Martel	DFI
M. le Directeur G. Solari	Police fédérale des étrangers
M. le Directeur-suppléant L. Dessibourg	Police fédérale des étrangers
M. le Directeur-suppléant J.-P. Bonny	OFIAMT
M. le Vice-directeur G. Pedotti	OFIAMT
M. H. Wolf	OFAS
M. R. Kummer	Division du commerce
M. A. Zenger	OFIAMT

M. Grübel, après avoir fait l'historique de l'affaire, relève que dans une situation politique normale, sur le plan intérieur, un accord de recrutement avec la Yougoslavie serait concevable. Les demandes des Yougoslaves sont relativement modérées et il n'y a pas de confrontation due à notre politique restrictive dans le domaine de la main-d'oeuvre étrangère. En effet, les autorités yougoslaves, se fondant sur leur nouvelle loi concernant l'émigration, tiennent avant tout à contrôler leur émigration, à l'instar de ce qui se fait en Espagne.

Il est évident que, dans les circonstances actuelles, il ne saurait être question d'un accord avec la Yougoslavie. Toutefois, il convient de reconnaître que nous sommes dans une situation quelque peu désagréable vis-à-vis des Yougoslaves, car nous leur avons toujours demandé, depuis quelques années, de patienter. Néanmoins, des contacts réguliers, à tous les niveaux, ont été maintenus ces dernières années.

En fait, depuis que le délai du regroupement familial a été ramené à 15 mois pour les travailleurs yougoslaves aussi, il n'y a plus vraiment de problèmes concrets de discrimination.

A Genève, M. Grübel a eu des contacts notamment avec le Ministre du travail V. Dragasevic; celui-ci n'a exercé aucune pression. Il serait d'ailleurs utile d'éclaircir dans quelle mesure les Yougoslaves ont de la compréhension pour notre situation.

Dans les circonstances actuelles, l'idéal serait de ne pas discuter du tout avec nos partenaires. De toute façon, vu que nous n'avons aucun accord avec eux, il serait opportun d'examiner quelle forme pourraient éventuellement prendre, le cas échéant, des "arrangements" qui ne devraient pas être soumis aux Chambres.

Si dans le domaine des assurances sociales il était possible de faire quelque chose pour les Yougoslaves, cela permettrait de gagner du temps.

M. Motta explique quels sont actuellement les trois types d'accords sur la sécurité sociale. Avec la Yougoslavie, il s'agit d'un nouvel accord. Néanmoins il y aurait la possibilité de discuter de quelques points, à vrai dire guère spectaculaires. Il serait disposé à entamer des discussions au niveau des experts, afin d'examiner ce qui peut être fait. En fait, le problème qui se pose avec les Yougoslaves, et par leur faute, est celui de l'application de l'accord déjà en vigueur.

M. Grübel relève qu'il est déjà positif que de tels pourparlers puissent avoir lieu.

Deux autres points de l'aide-mémoire peuvent également être qualifiés d'annexes; il s'agit, d'une part, des investissements suisses en Yougoslavie et, d'autre part, des questions scolaires.

M. Probst rappelle que la question des investissements en Yougoslavie n'est pas nouvelle. Il s'agit avant tout d'une affaire du ressort du Ministre des relations avec l'Occident et non pas du Ministre du travail. Il convient de ne pas perdre de vue que la Yougoslavie est le pays de l'Est dans lequel la Suisse investit le plus. Beaucoup de choses ont déjà été faites dans ce domaine et, sans doute, il est possible de faire encore plus. Les Yougoslaves ne peuvent toutefois pas se plaindre. A son avis, cela n'a aucun sens de lier les problèmes des investissements avec ceux de la main-d'oeuvre. D'une manière générale, il ne voit pas la possibilité d'entrer en négociations avec les Yougoslaves en vue d'un accord de recrutement. Relevant que ces derniers sont plus sensibles aux questions de forme qu'à celles de fond, il se demande dans quelle mesure il serait possible de les satisfaire sur la forme, sans leur donner grand-chose de matériel.

M. Grübel constate que la question des investissements peut être exclue du contexte de l'aide-mémoire, puisqu'elle fait déjà l'objet de contacts suivis avec la Division du commerce. Il prie M. Probst de bien vouloir le signaler aux Yougoslaves en temps opportun.

M. Martel déclare que jusqu'ici aucune demande ne lui est parvenue. Il n'a eu aucun contact avec les Yougoslaves. Il est d'avis que c'est la tâche de la Commission permanente pour les questions scolaires des enfants des travailleurs étrangers d'entamer des discussions avec les Yougoslaves. Il se déclare donc prêt à examiner avec ces derniers ce qui peut être fait dans ce domaine. En outre, se ralliant aux orateurs précédents, M. Martel estime lui aussi qu'il importe d'éviter tout accord formel avec les Yougoslaves.

M. Grübel relève que, les points annexes de l'aide-mémoire étant réglés, il y a lieu de se pencher sur les problèmes qui intéressent l'Office fédéral de l'industrie, des arts et métiers et du travail et la Police fédérale des étrangers. Il paraît évident que l'objectif principal des Yougoslaves est de mieux contrôler leur émigration. Ils se fondent à cet effet sur leur nouvelle loi relative à l'émigration de leurs ressortissants. Il est certain que la réalisation de cet objectif ne rejoint pas forcément les intérêts des employeurs suisses. A son avis, il importe d'attendre maintenant le résultat des prochains débats que le Conseil national consacrera à la 3ème initiative contre l'emprise étrangère avant de répondre aux Yougoslaves.

M. Solari souligne que la question d'un accord avec la Yougoslavie est même indépendante de ce qui se passera le 13 mars au Conseil national. Il partage le point de vue des autres orateurs qu'il ne saurait être question d'entamer des pourparlers en vue de la conclusion d'un accord. Il constate que sur certains points, on pourrait se mettre d'accord avec les Yougoslaves. Evidemment, le système des "solutions italiennes" n'est pas concevable avec la Yougoslavie. Il ne pense pas que les Yougoslaves sont en mesure de faire pression actuellement, car ils doivent faire face aux problèmes causés par les nombreux retours dus à la récession. Il estime toutefois qu'on ne peut pas ne pas parler avec les Yougoslaves. Il serait opportun, à cet égard, de faire état de tout ce qui a déjà été fait, d'une manière autonome, en faveur des travailleurs yougoslaves.

M. Grübel déclare qu'il est d'accord avec M. Solari que l'idéal serait d'éviter des discussions au sein d'une commission. Après le mois de mars, il recevra l'Ambassadeur de Yougoslavie pour tenter de le dissuader. Si jamais les Yougoslaves insistaient pour avoir de telles discussions, il estime que l'on ne pourra guère les éviter en cherchant à les minimiser.

M. Müller signale que la visite en Suisse du Vice-ministre des affaires étrangères a été une nouvelle fois ajournée. La maladie invoquée est, semble-t-il, diplomatique, mais le motif n'est certainement pas bilatéral. A ce niveau, en effet, les relations sont très bonnes. Les travailleurs yougoslaves ne nous créent pas non plus de problèmes d'ordre politique. La Suisse a tout intérêt à maintenir ces bonnes relations.

Comme tous les orateurs précédents, M. Müller est également d'avis qu'il ne saurait être question de conclure un accord. Néanmoins, il pense qu'il importerait de trouver une voie positive pour répondre à l'aide-mémoire. Il conviendrait bien sûr de réfléchir encore à la forme de cette réponse. Pour tenir compte de questions de prestige, du côté yougoslave, il serait opportun d'envisager des discussions au sein d'un comité mixte ou d'un autre organe, quel qu'il soit.

M. Grübel suggère que l'on devrait tenter de renvoyer toute l'affaire après la votation sur la 3ème initiative de l'Action nationale. Cette manière de procéder supposerait alors que des discussions aient lieu, sous une forme ou sous une autre, après cette votation.

M. Solari pense qu'il convient dès maintenant d'établir clairement notre attitude. Dans ce contexte, il importe de songer à la 4ème initiative, celle de Schwarzenbach. Il relève que, dans le cadre de notre politique autonome, nous avons déjà donné beaucoup de choses aux Yougoslaves, sans même qu'ils l'aient demandé. Il se réfère à cet égard notamment à la réduction du délai pour le regroupement familial et à la transformation des saisonniers en annuels. Dans ces circonstances, on peut demander aux Yougoslaves de montrer de la compréhension pour notre situation.

M. Probst se demande dans quelle mesure l'aide-mémoire est véritablement un document de Belgrade, préparé sur la base d'instructions précises.

M. Pedotti explique les raisons pour lesquelles on peut affirmer que ce document vient de Belgrade. Il relève qu'actuellement les Yougoslaves font preuve de beaucoup de compréhension pour notre situation. Pour le moment, on peut constater qu'ils n'exercent aucune pression sur nous. Il est vrai que ces derniers temps ils ont plutôt des problèmes avec la République fédérale d'Allemagne et d'Autriche.

M. Grübel relève que nous avons un certain intérêt à recevoir des travailleurs yougoslaves, ne serait-ce que dans le contexte de nos relations bilatérales avec l'Italie.

Résumant les points de vue exprimés par tous les participants, il constate que tout le monde est d'accord qu'il convient d'abord d'attendre la fin du mois de mars; puis, le directeur de l'Office fédéral de l'industrie, des arts et métiers et du travail recevra l'Ambassadeur de Yougoslavie et tentera de le persuader que des discussions dans le domaine de la main-d'oeuvre seraient à la fois superflues et inopportunes.

La séance est levée à 10 heures 30.

X Et. Ken hije Anknuff, wird
BIGA-Direktor Bonny den
jugoslawische Botschaft in der
wichtigsten Payer empfangen.
2.4.74. M.


André Zenger